
Bosnie-Herzégovine : Milorad Dodik sommé de s'expliquer par le ministre de la Sécurité

Description

Par Stéphan Altasserre (sources : *Slobodna Bosna*, *Nezavisne novine*, B92)

Le 26 juin 2017, le ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine Dragan Mekti?, également membre du Parti démocratique serbe (SDS), a demandé à Milorad Dodik, président de la République serbe de Bosnie (RS, une collectivité locale bosnienne) de s'expliquer sur le rapatriement par le dirigeant de l'entité serbe d'une somme de 200.000 euros, dont le pouvoir central bosnien ne s'expliquait pas la provenance.

Au cours d'une conférence de presse, M.Dodik a indiqué que cette somme d'argent était le fruit de la vente d'appartements à Belgrade en 2007. Cette version n'a pas satisfait D.Mekti?. Depuis plusieurs années, M.Dodik est soupçonné d'avoir été à l'origine d'activités de contrebande de cigarette entre la République serbe de Krajina (Croatie) et la RS menées en 1994, alors qu'il était membre de l'assemblée des Serbes de Bosnie. D.Mekti? serait en possession de documents prouvant que M.Dodik n'a pas payé d'impôts et de droits de douane sur ces ventes. Ces soupçons sont pris au sérieux, car le ministre de la Sécurité a dirigé de 1992 à 1997 un service de police spécialisé dans la répression des crimes financiers en Bosnie-Herzégovine. Si l'implication du dirigeant de l'entité serbe de Bosnie dans des actes de contrebande était prouvée, elle en ferait un traître à son pays, nuisant à son image de dirigeant nationaliste et patriote.

Les partisans de M.Dodik, eux, arguent que s'il existe des preuves d'une contrebande orchestrée par l'actuel dirigeant de RS, alors le ministre de la Sécurité a lui-même commis une infraction en ne demandant pas plus tôt que des poursuites soient engagées. En revanche, s'il s'avère que le ministre n'a aucune preuve solide de ce qu'il avance, alors il s'est rendu coupable du délit de diffamation.

date créée

09/07/2017

Champs de Méta